

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 20 DECEMBRE 2022

Le 20 Décembre 2022, à 19 h 00 le Conseil Municipal de LESPARRÉ-MEDOC, légalement convoqué le 14 Décembre 2022, s'est assemblé au salon d'honneur de la Mairie, sous la Présidence de M. Bernard GUIRAUD, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs GUIRAUD Maire, FERNANDEZ, LAPARLIERE, HUE, ROBERT, CAZAUBON, GARRIGOU, CHAPPELLAN Adjoints, MUSETTI, FLEURT, SCOTTO DI LUZIO, SONNI, SEGUIN, CROMER, DALCIN, LE BREDONCHEL, BOYER, QUILLET, Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice, lesquels se trouvent être au nombre de vingt-neuf.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Mme MESSYASZ Adjointe qui a donné procuration à Mme FERNANDEZ Adjointe
M. ALCOUFFE Conseiller M^{al} qui a donné procuration à M. BOYER Conseillère M^{ale}
Mme SANS Conseillère M^{ale} qui a donné procuration à M. QUILLET Conseillère M^{ale}

ABSENTS EXCUSÉS : Mesdames et Messieurs GOFFREDI, BASQUE, BOUDEAU, BAHLOUL, ROHEL, CADRET, MICHELON et SETTIER Conseillers Municipaux

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme GARRIGOU Adjointe est désignée en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité

RAPPORTEUR : Bernard GUIRAUD

275 - OBJET : Compte rendu des actes accomplis en vertu de la délégation d'attributions

Ainsi qu'il est stipulé dans la délibération N° 5 du 4 Juin 2020, instituant une délégation d'attributions au Maire, selon les dispositions des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rendu compte au Conseil Municipal des actes accomplis. Il s'agit de :

- ☞ 015 *Vente d'un caveau emplacement ST C 141 au cimetière de St Trélody*
- ☞ 016 *Mutualisation du pôle communal habitat et propriétés foncières avec la commune de St Yzans de Médoc*
- ☞ 017 *Mise à disposition d'une salle communale au profit du SAM OMNISPORTS*
- ☞ 018 *Vente d'un caveau emplacement ST C 508 au cimetière de St Trélody*
- ☞ 019 *Vente d'un caveau emplacement ST C 914 au cimetière de St Trélody*
- ☞ 020 *Convention d'habilitation avec la CAF pour réalisation des diagnostics de décence des logements*
- ☞ 021 *Convention de fourniture de repas avec la commune de Valeyrac*

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE A L'UNANIMITE DE CE COMPTE RENDU



Pour copie conforme
Le Maire

Bernard GUIRAUD

Acte télétransmis au contrôle de légalité
Numéro de l'accusé réception
033-213302409-20221220-275-DE
CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
Publié ou notifié le 28/12/2022